

EPERNAY

**Tu es Spamacien ?
Tu as entre 17 et 22 ans ?
Tu veux passer ton BAFA ?**

Inscriptions du mercredi 2
au vendredi 25 janvier 2019

**La Ville d'Épernay met en place
le dispositif "BAFA à coût zéro"
Renseigne-toi !**


Renseignements et dossier de demande de bourse à retirer auprès du Point Information Jeunesse
(5, place Bernard-Stasi à Épernay) - Tél. 03 26 53 54 63
ou à télécharger sur www.epernay.fr

[1]

Contact(s):

Point Information Jeunesse
5, place Bernard-Stasi
pij@ville-epernay.fr [2]
03 26 53 54 62/63

Document(s) :

 [Téléchargez le dossier d'inscription](#) [3]

Vous avez entre 17 et 22 ans et vous prévoyez de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) ? Vous avez la possibilité de solliciter une bourse auprès de la Ville d'Épernay.

Le diplôme du BAFA permet aux jeunes d'encadrer, à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs. Afin de faciliter son obtention, la Ville d'Épernay met à nouveau en place le dispositif "BAFA à coût zéro". Ce dernier a vocation à proposer, sous certaines conditions, la prise en charge des frais d'inscription à une session de préparation au diplôme.

Les critères d'éligibilité :

- résider à Épernay
- être âgé de 17 ans révolus (jusqu'à 22 ans maximum) au moment de l'inscription
- avoir un casier judiciaire vierge
- attester d'une imposition inférieure à 900 (ligne 14 de l'avis d'imposition du demandeur, de ses parents ou de son tuteur légal)

Remise du dossier :

Les candidats devront remettre leur dossier au **Point Information Jeunesse, avant le vendredi 25 janvier 2019**, avec les pièces justificatives suivantes :

- dossier rempli (à télécharger ci-joint)
- justificatif de domicile
- photo d'identité

- photocopie de la pièce d'identité
- feuille d'imposition 2017
- extrait du casier judiciaire (volet n°3)
- attestation d'assurance responsabilité civile
- autorisation parentale pour les mineurs

Les jeunes suivront par la suite un entretien avec une commission Jeunesse, qui évaluera leur projet et leurs motivations.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à :

- terminer leur formation BAFA dans l'année qui suit l'attribution de la bourse
- effectuer 14 jours de stage (non rémunérés) au sein des accueils de loisirs de la Ville d'Eprenay
- rembourser les frais d'inscription à la collectivité, en cas d'abandon

Source URL: <https://www.eprenay.fr/article/bafa-eprenay>

Liens

[1] https://www.eprenay.fr/sites/eprenay/files/image/article/bafazero_2019.png

[2] <mailto:pj@ville-eprenay.fr>

[3] https://www.eprenay.fr/sites/eprenay/files/document/article/dossier_bafa_eprenay_2019.pdf